

## SEANCE DU 17 MARS 2010

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2010
- 2) Délégation du conseil municipal au Maire
- 3) Compte Administratif 2009
- 4) Compte de Gestion 2009
- 5) Affectation de résultat
- 6) Terrain de grands jeux synthétiques - Attribution des marchés en travaux
- 7) Sapeurs-Pompiers - Acquisition d'un émetteur-récepteur
- 8) Attribution de subventions
- 9) Adhésion au projet « Village cigognes d'Alsace »
- 10) Construction d'un hangar - Avenant au lot N° 1
- 11) Vente de pavés
- 12) Autorisation d'ester en justice
- 13) Divers

--ooOoo--

**PRESENTS** : M. Gérard CRONENBERGER (**excepté au point n° 3**), Maire - M. Mathieu THOMANN, Mmes Patricia MIGLIACCIO, Françoise HORNY, M. Jean-Marc BETTINGER, Mme Martine DIETRICH, M. Guy BAUER (**excepté au point n° 6**), Maires Adjoints - Mme Denise STOECKLÉ, MM. Pascal FLEITH, Pierre FUCHS, Mme Elisabeth LISSE, MM. Marc OTTENWAELDER, Bruno STEPHAN, Mmes Isabelle FUCHS, Delphine CAPRIN, Carine RÉMOND, MM. Christophe STOECKLÉ, Arnaud MARCHAND, Bernard MEYER, Mmes Marcelle SCHMIDT, Liliane SCHUHMACHER, M. Michel DIETRICH, Mme Madeleine ESCHBACH, Conseillers -

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes Suzanne GERBER, Christine HENRY, Rose STUPPFLER, Conseillères -

**ABSENT** : M. Rémi WESSANG, Conseiller -

**PROCURATION** : Mme Suzanne GERBER, Conseillère, donne procuration à M. Jean-Marc BETTINGER, Maire Adjoint - Mme Christine HENRY, Conseillère, donne procuration à M. Mathieu THOMANN, Maire Adjoint - Mme Rose STUPPFLER, Conseillère, donne procuration à M. Gérard CRONENBERGER, Maire -

--ooOoo--

Mercredi 17 mars 2010 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville pour une séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard CRONENBERGER, Maire.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

## **1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2010**

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2010 fait l'objet d'une observation de M. Bernard MEYER, Conseiller Municipal, qui regrette que le point 11, relatif à des avenants aux marchés de travaux de l'aménagement de locaux pour l'Echo de la Fecht, ne mentionne pas qu'il a dit qu'il était plus que satisfait du remplacement du chauffage électrique par un plancher chauffant.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2010 est approuvé, sans autres observations, par 22 voix pour et 4 abstentions.

## **2°) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

Dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal, M. le Maire a pris les décisions suivantes en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

Date	Acquéreur	Propriétaire	Section	Parcelle	Situation du bien	Superficie en are	Zone	Nature du bien	Décision communale
22/02	M. et Mme Raymond HAEMMER 101 A Route de Colmar 68040 INGERSHEIM	Mme THOMANN Marina 56 Rue de la Promenade 68040 INGERSHEIM		Section 10 n°117	101 A Route de Colmar	4,99	UC	Bâti	Ne préempte pas
23/02	M. Mickaël AMBROSI et Melle Jessica EHRHART 5 Rue Frédéric Kuhlmann 68000 COLMAR	M. Julien REICHHELD 1 Rue du Quai 68040 INGERSHEIM		Section 4 n°153/87 et 176/87	1 Rue du Quai	16,12	UA	Bâti	Ne préempte pas
12/03	M. Régis GLATZ 13 Rue Jean-Baptiste de Salomon 68040 INGERSHEIM	Mme Jeannine GANZER née MORY 5 Quai de la Fecht 68040 INGERSHEIM		Section 5 n°255/47 et n°302/47	14 Quai de la Fecht	25, 24	UE	Bâti	Ne préempte pas

### 3°) **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint

Monsieur Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint, présente à l'assemblée le compte administratif 2009, examiné par la Commission des Finances le 9 mars 2010.

Celui-ci laisse apparaître un solde excédentaire de 1 531 630,57 € en section de fonctionnement et un solde déficitaire de 393 955,99 € en section d'investissement. L'excédent net est donc de 1 137 674,58 €.

- APRES AVOIR pris connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2009,
- APRES AVOIR confié la présidence de la séance à M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint,
- DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur Gérard CRONENBERGER, Maire, et qui fait apparaître la balance ci-dessous (hors opérations patrimoniales) :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 508 348,99</b>	<b>1 114 393,00</b>
10 APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES		172 929,25
1068 Affectation N - 1		800 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		20 762,20
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	174 079,01	640,00
19 DIFF. SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS		
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 961,06	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	190 024,99	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)		
OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	339 001,17	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	20 335,18	120 061,55
001 DEFICIT SECTION D'INVESTISSEMENT	781 947,58	

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 175 400,51</b>	<b>3 707 031,08</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	581 293,07	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 025 477,44	
014 ATTENUATION DE PRODUITS	20 808,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTIONS	392 518,84	
66 CHARGES FINANCIERES	35 241,61	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		
675 VALEURS DES IMMOB. CEDEES		
676 PLUS VALUES/CESSIONS		
042 OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	120 061,55	20 335,18
013 ATTENUATION DE CHARGES		66 268,12
70 VENTES PROD.FAB.PREST.MARCH.		17 591,59
73 IMPOTS ET TAXES		2 049 791,53
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		599 897,66
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		146 748,08
76 PRODUITS FINANCIERS		71,25
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 731,00
776 MOINS VALUES/CESSIONS		
002 EXCEDENT ANTERIEURS REPOTES		796 596,67
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 683 749,50</b>	<b>4 821 424,08</b>
<b>EXCEDENT</b>		<b>1 137 674,58</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Réuni sous la présidence de M. Mathieu THOMANN,  
**et en l'absence du Maire,**  
Par voix 24 pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le compte administratif 2009 lequel peut se résumer ainsi (opérations patrimoniales comprises) :

Libellés	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>TOTAL</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	781 947,58	./.	./.	796 596,67	./.	14 649,09
Opérations de l'exercice	726 401,41	1 114 393,00	2 175 400,51	2 910 434,41	2 901 801,92	4 024 827,41
<b>TOTAUX</b>	<b>1 508 348,99</b>	<b>1 114 393,00</b>	<b>2 175 400,51</b>	<b>3 707 031,08</b>	<b>2 901 801,92</b>	<b>4 039 476,50</b>
Résultats de clôture	<b>393 955,99</b>	./.	./.	<b>1 531 630,57</b>	./.	<b>1 137 674,58</b>
Restes à réaliser	1 034 619,00	874 000,00	./.	./.	1 034 619,00	874 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 428 574,99</b>	<b>874 000,00</b>	<b>./.</b>	<b>1 531 630,57</b>	<b>1 034 619,00</b>	<b>2 011 674,58</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>554 574,99</b>	<b>./.</b>	<b>./.</b>	<b>1 531 630,57</b>	<b>./.</b>	<b>977 055,58</b>

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

#### **4°) COMPTE DE GESTION 2009**

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint

Sur proposition de M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ **DECLARE** à l'unanimité, que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **5°) AFFECTATION DU RESULTAT 2009**

Rapporteur : M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint

La balance du compte administratif de l'exercice 2009 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 1 531 630,57 € et un déficit de la section d'investissement de 393 955,99 €. Le résultat définitif de l'exercice 2009 s'élève par conséquent à 1 137 674,58 €.

Conformément à l'instruction comptable M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- 825 000 € en couverture du déficit d'investissement 2009 et des restes à réaliser (art. 1068-OFI)
- 706 630,57 € en excédent reporté à la section de fonctionnement (art. 002).

Suite à l'exposé de M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

➤ **AFFECTE** 825 000 € du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2009, à l'article 1068-OFI du budget 2010 et de reporter le reste, soit 706 630,57 €, à l'article 002.

M. Guy BAUER, 6<sup>ème</sup> Maire Adjoint, Président du Football-Club d'Ingersheim, quitte la séance.

## **6°) TERRAIN DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUE - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

En vue de la réalisation des travaux de transformation du terrain d'honneur de football en terrain de grands jeux synthétique, une consultation d'entreprises a été lancée le 5 février 2010.

Le retour des offres a été fixé au lundi 8 mars 2010 à 16 heures. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le même jour à 18 heures, pour procéder à l'ouverture des plis.

Une analyse des offres très précise et pointue a été effectuée par le maître d'œuvre, le bureau d'études SERIA de VOIRON (38500). La Commission d'Appel d'Offres en a pris connaissance le lundi 15 mars 2010 à 18 heures. Puis, elle a donné son avis quant au choix des entreprises.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du résultat de cette consultation et à autoriser la signature des marchés.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Par 21 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions

➤ **DÉCIDE** d'attribuer les marchés de travaux ainsi qu'il suit :

<b>Lot</b>	<b>Libellé</b>	<b>Entreprise attributaire</b>	<b>Solution retenue</b>	<b>Montant du marché en € HT</b>
1	Terrassement, drainage, revêtement synthétique, serrurerie, équipement sportif	COLAS EST/ SCHMIDT	ADR PRO FIX (variante écologique)	812 214,50
2	Eclairage fédéral Catégorie E5	SPIE		79 828,00
<b>Total travaux</b>				<b>892 042,50</b>

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à mettre au point le marché du lot n° 1 compte tenu de la solution retenue, qui ne nécessite pas d'arrosage (économie d'environ 25 000 €), mais un collage du gazon sur un solin (plus-value d'environ 8 000 €),
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les marchés et toutes pièces y relatives.

M. Guy BAUER, 6<sup>ème</sup> Maire Adjoint, revient en séance.

## **7°) SAPEURS-POMPIERS – ACQUISITION D'UN EMETTEUR-RECEPTEUR**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

Lors de sa séance du 2 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au budget un crédit de 3 000 €, afin de permettre l'acquisition d'un émetteur-récepteur pour le corps de 1<sup>ère</sup> intervention des sapeurs-pompiers.

Cet achat peut bénéficier d'une subvention du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) d'un montant de 493 €.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **CONSTATE** que le crédit nécessaire à l'acquisition d'un émetteur-récepteur pour le corps de 1<sup>ère</sup> intervention des sapeurs-pompiers a bien été inscrit en section d'investissement du budget 2009 (art.21568-0911),
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention du SDIS,
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant d'effectuer les démarches en ce sens.

## **8°) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : M. Gérard CRONENBERGER, Maire

1) Le Lycée Camille Sée sollicite une subvention pour un voyage d'études à Berlin, auquel participeront 3 élèves domiciliés à Ingersheim.

Compte tenu de l'intérêt particulier de ce voyage d'études, la Commission Administrative propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 20 €/élève.

2) La Commission Administrative propose d'allouer une subvention d'un montant de 107,89 € sollicitée par l'association ACCORD 68, qui a accueilli et pris en charge deux habitants d'Ingersheim en 2009. Cette association, agréée par le Ministère de la Justice, propose un service d'aide aux victimes, un service de médiation pénale, l'organisation de groupes de parole et un service de formation continue.

Suite à l'exposé de M. Gérard CRONENBERGER, Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 20 €/élève au Lycée Camille Sée de Colmar, pour les 3 élèves domiciliés à Ingersheim, qui participeront au voyage d'études à Berlin au printemps 2010,
- **DECIDE** d'allouer une subvention de 107,89 € à l'association ACCORD 68,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne « subventions attribuées en cours d'année » de l'article 6574.

## **9°) ADHÉSION AU PROJET « VILLAGE CIGOGNE ALSACE »**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

En 2009, l'APRECIAL a mis en place le projet « Village Cigogne d'Alsace », qui se traduit par la signature d'une charte par laquelle les signataires s'engagent à :

- favoriser l'accueil des cigognes, en mettant en place et en entretenant un ou plusieurs nids sur le territoire de la commune,
- s'assurer que l'ensemble des dispositions réglementaires et de sécurité pour la protection de la cigogne soit respecté,
- soutenir ou entreprendre les actions de conservation de l'espèce,
- suivre les formations et les recommandations de l'APRECIAL en matière de gestion des cigognes et de leur image,

- maintenir l'habitat favorable aux cigognes,
- informer et associer le public,
- faire participer activement le public,
- suivre les recommandations du comité de suivi du réseau « Village Cigogne d'Alsace »
- utiliser le logo et la marque de réseau « Village Cigogne d'Alsace » dans l'optique d'un tourisme durable.

Il est proposé de soutenir cette initiative, étant précisé que le coût de l'adhésion à cette charte s'élève à 650 €, auquel s'ajoutent 50 € de frais d'adhésion à l'association APRECIAL.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'adhérer à la charte « Village Cigogne Alsace »,
- **DECIDE** d'adhérer à l'association APRECIAL,
- **DIT** que le montant des ces adhésions sera imputé à l'article 6281- Concours divers (cotisations...).

**10°) CONSTRUCTION D'UN HANGAR – AVENANT AU LOT N° 1**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

Un avenant au lot n° 1 est proposé par le maître d'œuvre dans le cadre des travaux de construction du hangar photovoltaïque pour les services techniques communaux.

<b>A. Marchés de travaux</b>								
1 Lot		2 Entreprise			3 Marché approuvé en € HT	4 Avenant		5 Total 3+4
						Objet	Montant HT	
01.	Terrassements généraux – VRD – Espaces verts	LINGENHELD	68127	STE CROIX EN PLAINE	115 425,63	Fourniture et pose d'un décanteur ; fourniture et pose d'un regard béton et d'un clapet anti retour ; fourniture et pose d'une chambre de tirage	3 250,00	118 675,63
<b>Total</b>					<b>115 425,63</b>		<b>3 250,00</b>	<b>118 675,63</b>

Il est en outre précisé que les portes murées, situées sur le mur extérieur côté sud, concernent les futures ouvertures à pratiquer dans le hangar pour assurer la communication avec les ateliers communaux, qui seront construits dans un 2<sup>ème</sup> temps. Afin d'éviter des travaux conséquents, les linteaux ont d'ores et déjà été mis en place.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la conclusion de l'avenant tel que décrit dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toutes pièces y relatives.

**11°) VENTE DE PAVÉS**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

Dans le cadre de la préparation du déménagement des services techniques du site Ganzer, il a été constaté que la Commune disposait de pavés dont elle n'a plus l'usage.

Il s'agit d'environ 50 m<sup>2</sup> de pavés divers, qu'il est proposé de vendre au plus offrant.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DONNE** son accord à la vente des pavés dont la Commune n'a plus l'usage, soit environ 50 m<sup>2</sup> de pavés divers,
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de vendre ces pavés au plus offrant et de tout acte relatif à cette affaire.

## **12°) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Rapporteur : M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

Par délibération en date du 26 mars 2008, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour ester en justice au nom de la Commune, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale ; à ce titre, le Maire est autorisé à avoir recours aux services d'un avocat en cas de besoin.

Compte-tenu des doutes sérieux existants quant à la légalité de certaines décisions prises au niveau de la Communauté d'Agglomération de Colmar, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à ester en justice au nom de la Commune, pour toutes questions concernant la CAC et pour lesquelles les réponses obtenues ne seraient pas satisfaisantes.

Suite à l'exposé de M. Mathieu THOMANN, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause la délégation donnée au Maire par délibération du 26 mars 2008, qui lui permet d'ores et déjà d'ester en justice au nom de la Commune,
- **ACCORDE** son soutien au Maire pour ester en justice au nom de la Commune contre toutes décisions prises par la Communauté d'Agglomération de Colmar pour lesquelles il existerait un doute sérieux quant à leur légalité,
- **SOUHAITE** être informé du type de recours engagé et notamment s'il devait être fait appel à un avocat.

## **13°) DIVERS**

- **Conseil Municipal** : la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mercredi 5 mai 2010 à 19 heures.

- **Voyage à Mauriac** : les conseillers municipaux sont invités à s'inscrire en vue du voyage à Mauriac, qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 octobre 2010 et qui a pour objet de fêter les 65 ans de partenariat entre les deux Communes. Le coût du transport devrait être de l'ordre de 60 € par personne, l'hébergement sur place se faisant dans les familles ou dans des bungalows situés à proximité du lac St Jean. M. Jean-Marc BETTINGER, 4<sup>ème</sup> Maire Adjoint, indique que la Commission du Jumelage a proposé d'organiser un apéritif du terroir le samedi 2 octobre 2010.
  
- **Liste des marchés conclus en 2009** : la liste des marchés publics conclus en 2009 est portée à la connaissance de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire clôt la séance à 21 heures 40.

La soirée s'est poursuivie autour du verre de l'amitié offert par MM. Gérard CRONENBERGER, Marc OTTENWAELDER, Pascal FLEITH et M. Jean BEURNEL, fidèle auditeur, qui ont fêté leur anniversaire récemment, ainsi que par M. Christophe STOECKLÉ, à l'occasion de la naissance de son fils Augustin.